

DECISION DU PRESIDENT

N°2024-552

Avenant n°2 au marché 24-5 Travaux de déconnexion des eaux pluviales de la rue des Moutiers Commune de La Bernerie-en-Retz

Le Président de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz »,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-10 qui confère au Conseil Communautaire la possibilité de déléguer une partie de ses attributions au Président,
- VU le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Communautaire du 17 juillet 2024 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président et des Vice-présidents,
- VU la délibération n° 2024-328 du 17 juillet 2024 par laquelle le Conseil Communautaire donne délégation d'attributions au Président,
- VU l'arrêté n°AR 2024-270 du 18 juillet 2024 portant délégation de fonction à Monsieur Gérard ALLAIN 8ème Vice-Président,
- VU le marché n°24-5 Travaux de déconnexion des eaux pluviales de la rue des Moutiers Commune de La Bernerie-en-Retz, attribué à la société S.A.S. BREHARD TP, et notifié le 20 juin 2024,
- VU l'avenant n°1 au marché 24-5 susvisé, notifié le 31 octobre 2024,

CONSIDERANT que les crédits nécessaires à la réalisation de ces prestations sont inscrits au budget 2024,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de prolonger le délai d'exécution du marché 24-5 afin de pouvoir réaliser les prestations de travaux prévues à l'avenant n°1,

DECIDE

ARTICLE 1 : Il est passé un avenant n°2 entre la Communauté d'agglomération Pornic agglo Pays de Retz et la société S.A.S. BREHARD TP.

ARTICLE 2 : L'avenant n'a pas d'incidence financière sur le montant du marché.

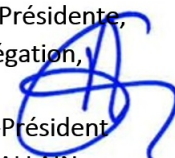
ARTICLE 3 : La présente décision sera portée à la connaissance de Mesdames et Messieurs les Conseillers communautaires lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire.

ARTICLE 4 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'application de la présente décision qui prendra effet lorsque les formalités de publicité auront été réalisées.

Fait à Pornic, le 20 décembre 2024

La Présidente,
Pascale BRIAND
Pour la Présidente,
Par délégation,

Le Vice-Président
Gérard ALLAIN



AR-Préfecture de Saint-Nazaire

044-200067346-20241220-1-AU

Acte mis en ligne le 24-12-2024

Acte certifié exécutoire à Pornic

Réception par le Préfet : 20-12-2024

Publication le : 20-12-2024